

REGLEMENT DU JEU CONCOURS « LES PROFS 2 / CULTURA »

ARTICLE 1

Du 27 mai 2015 au 28 juin inclus, la société CULTURA située AVENUE DE MAGUDAS 33691 MERIGNAC (société organisatrice) organise en partenariat avec BAMBOO dont le siège est situé 116 rue des Jonchères BP3 71012 Charnay-lès-Mâcon Cedex, un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « LES PROFS 2 / CULTURA ».

ARTICLE 2

Ce jeu concours est ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant participé à l'organisation de ce jeu-concours ainsi que leurs familles (même nom, même adresse).

ARTICLE 3

Pour participer, il suffit de répondre correctement aux 3 questions posées sur le site www.cultura.com et renseigner ses coordonnées au plus tard le 28 juin avant minuit. Le participant pourra alors participer au tirage au sort réalisé par BAMBOO le 29 juin 2015 pour les lots suivants, parmi l'ensemble des participants ayant donné les bonnes réponses et renseigné leurs coordonnées avant les date et heure limites de participation.

Dotations :

- Les 50 premiers gagnants remportent 2 places de cinéma pour aller voir le film LES PROFS 2 d'une valeur unitaire de 20€ TTC.
- Les 50 gagnants suivants remportent le tome 17 de la série d'album LES PROFS d'une valeur unitaire de 10,60€ TTC.

ARTICLE 4

Le jeu concours est limité à une seule inscription (date d'inscription, coordonnées et nom faisant foi). Pour participer au tirage au sort, les gagnants doivent répondre correctement aux 3 questions posées et laisser leurs coordonnées postale, mail et téléphonique. Les gagnants recevront leur dotation dans un délai de 2 semaines maximum après le tirage au sort. La société organisatrice CULTURA et son partenaire BAMBOO ne sauraient être tenus pour responsables si un gagnant ne laisse pas ses coordonnées complètes ou si celles-ci ne correspondent pas à son identité. La dotation gagnée ne sera ni remboursée, ni échangée. La dotation retournée pour toute difficulté dans le nom ou l'adresse du destinataire ne sera ni réattribuée, ni renvoyée.

ARTICLE 5

Le règlement de ce jeu concours peut être obtenu gratuitement sur le site www.cultura.com

ARTICLE 6

Il ne sera répondu à aucune demande (téléphonique, écrite ou orale) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, concernant les modalités et mécanismes du jeu-concours.

ARTICLE 7

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate de la participation.

ARTICLE 8

La société organisatrice CULTURA et son partenaire BAMBOO ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent jeu-concours, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions, la dotation, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le site www.cultura.com

ARTICLE 9

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par CULTURA dont les décisions seront sans appel.

ARTICLE 10

Les renseignements fournis par la participation au jeu-concours peuvent figurer sur un fichier informatique. Il est possible de demander de ne pas y être inscrit, d'en être retiré ou d'y avoir accès à tout moment, ceci conformément à la loi informatique et libertés, sur simple demande écrite à CULTURA AVENUE DE MAGUDAS 33691 MERIGNAC

ARTICLE 12

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation entière et sans réserve du règlement complet disponible sur www.cultura.com.

Les frais occasionnés pour la participation au jeu peuvent être remboursés de la manière suivante :

Pour les utilisateurs, dûment inscrits, accédant au jeu à partir de la France (Corse, DOM et TOM non compris) via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé – c'est à dire hors abonnements câble et forfaits incluant ou offrant les coûts de communication – les coûts de connexion engagés pour la participation au jeu-concours, estimés forfaitairement à 5 minutes de communication locale au tarif en vigueur lors de la rédaction du présent règlement, soit sur la base de 3 minutes à 0,11 € TTC et 0.02 € TTC par minute supplémentaire, seront remboursés aux joueurs en faisant la demande expresse, sur présentation ou indication :

- de leur nom, prénom, adresse,
- d'une copie de la première page de leur contrat d'accès à Internet, indiquant notamment leur identité, le nom de leur fournisseur d'accès et la description du forfait,
- de la facture détaillée d'un opérateur de télécommunication dûment autorisé, en précisant la date et l'heure de vos communications sur le site, et plus particulièrement les heures d'entrée et de sortie au jeu. Nous conservons de notre côté en mémoire les dates et heures d'entrée et de sortie sur le jeu, pour un identifiant donné (nom, adresse, et le cas échéant pseudonyme et mot de passe).

La demande de remboursement doit être effectuée par écrit auprès de CULTURA, AVENUE DE MAGUDAS 33691 MERIGNAC, au plus tard 10 jours après réception de la facture téléphonique émanant d'un opérateur de télécommunication dûment autorisé (timbre de demande de remboursement remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe). (Un seul remboursement par foyer)

Il est convenu que tout autre accès au jeu s'effectuant sur une base forfaitaire (câble, ADSL, liaison spécialisée) ne peut faire l'objet d'aucun remboursement puisque l'abonnement est contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général, le confort qu'il procure et le fait d'accéder au jeu n'occasionne aucun frais supplémentaire.

Extrait de règlement :

Jeu concours gratuit et sans obligation d'achat du 27/05/2015 au 28/06/2015 inclus, dont le règlement est disponible gratuitement sur www.cultura.com. Un tirage au sort sera effectué parmi les participants ayant donné les bonnes réponses pour déterminer 50 gagnants de 2 places pour le film LES PROFS 2 d'une valeur unitaire de 20€ TTC et 50 gagnants du tome 17 de la BD LES PROFS d'une valeur unitaire de 10,60€TTC.

Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation aux informations les concernant en s'adressant par écrit à CULTURA, AVENUE DE MAGUDAS 33691 MERIGNAC. Crédits non contractuels. Remboursement des frais de connexion (5mm tarif France Telecom) et du timbre y afférant (tarif lent en vigueur sur demande conjointe à l'envoi initial) en écrivant à l'adresse ci-dessus.